

Comment financer son entreprise en 2010 ?



Le 2ème trimestre 2010 est la période d'arrêté des comptes de l'année civile 2009 ; ces comptes seront à produire à l'appui des demandes de financement à déposer au cours des prochains mois.

Les chefs d'entreprises peuvent légitimement se poser les questions suivantes :

- Comment les financeurs (banques, investisseurs, assureurs-crédit...) vont-ils apprécier les comptes 2009, généralement dégradés par rapport à ceux de l'année précédente ?
- Comment vont-ils prendre en compte les efforts d'adaptation et (lorsqu'elles existent) les perspectives d'amélioration de la situation des entreprises ?
- Quels sont les financements qui peuvent être mobilisés alors que la crise perdure pour beaucoup de secteurs d'activité ?

NAPF, les CCI Nantes St-Nazaire, les représentants des banques et d'OSEO, de l'assurance crédit et des experts comptables répondent à ces interrogations.

Informations à retenir

> Les banques et les assureurs crédit prennent en compte la situation de crise 

- La cotation Banque de France, les notations des assureurs-crédit et celles des banques doivent s'adapter

Ce sont des indicateurs synthétiques d'appréciation d'une situation financière donnée : ils ne peuvent pas, à eux seuls, entraîner l'acceptation ou le refus d'un financement ou d'un crédit ; concernant sa propre cotation, la **Banque de France** s'engage à rechercher des informations complémentaires en cas de perte d'une cote éligible ou d'une forte dégradation. Pour les assureurs crédit, la notation reflète le risque de crédit représenté par l'entreprise pour ses fournisseurs. Cet indicateur est révisable à tout moment en fonction de nouveaux éléments d'appréciation.

- Les banques s'engagent vis-à-vis des entreprises
 - Les délais de réponse aux demandes de financement des besoins courants sont fixés à un maximum de 15 jours dès lors que le dossier reçu est complet ;
 - Chaque décision de crédit fait l'objet d'un double regard ;
 - Toute décision – positive ou négative – doit être motivée ;
 - Chaque établissement adapte son organisation dans le cadre du fonctionnement de la Médiation du Crédit.

- Les banques et les assureurs crédit demandent des informations complémentaires

Les banques et les assureurs crédit ont besoin des documents comptables détaillés de l'exercice 2009 accompagnés d'un commentaire mais aussi d'éléments prévisionnels de l'exercice 2010. Comme par exemple le chiffre d'affaires des premiers mois de l'année 2010, les mesures prises et leurs effets attendus, l'analyse du point mort, etc.

- Les assureurs crédit ont également pris des engagements
 - Des explications sont données à toute entreprise qui souhaite comprendre l'évolution de son évaluation ;
 - Aucune coupure de garantie ne peut intervenir sur une base uniquement sectorielle ;
 - Un préavis d'un mois est accordé lors de positions d'aménagement de garanties ;
 - Les prises de positions à la baisse ou en cas de retrait sont communiquées aux acheteurs ;
 - Les acheteurs ont accès à leur notation et à leur niveau d'encours garanti global.

> Les experts comptables s'engagent sur l'information à communiquer sur la situation des entreprises €

- Les experts comptables proposent trois actions complémentaires, en réponse à l'attente des banques et des assureurs crédit
 - Donner une information écrite dans l'**annexe comptable** pour expliquer les **résultats 2009**, mesurer l'impact de la crise sur le chiffre d'affaires et sur la marge, rappeler les mesures prises pour réduire les coûts et leur incidence sur le résultat ;
 - Donner des **perspectives pour 2010** et mettre en place des **outils de suivi** : compte de résultat prévisionnel et analyse du point mort ; tableau de bord, plan de financement et prévisions de trésorerie ;
 - Accompagner le chef d'entreprise pour présenter ses comptes 2009 et ses perspectives 2010 – grâce aux outils ci-dessus - aux établissements bancaires.

> Des financements sont disponibles dans le Plan de relance ; ils visent la consolidation de la trésorerie et le renforcement des fonds propres ; ils sont mis en oeuvre par OSEO



- La consolidation de la trésorerie des entreprises, hormis les dispositifs pré-existants (escompte, Dailly, affacturage...), concerne :
 - Les **Fonds de Garantie « Renforcement de la Trésorerie »**, destiné aux entreprises rencontrant des difficultés conjoncturelles qui ne sont pas d'origine structurelle. ; il consiste en des **prêts à moyen terme** (2 à 7 ans), y compris les prêts personnels aux dirigeants pour réaliser des apports en fonds propres et les cessions-bails (jusqu'à 10 ans) ;
 - La « **Ligne de Crédit Confirmé** » qui s'adresse aux mêmes catégories d'entreprises et s'applique à l'ouverture ou au renouvellement de lignes de crédits confirmées d'une durée de **12 mois minimum à 18 mois maximum**.
- Les dispositifs de renforcement des fonds propres en temps de crise sont essentiellement des prêts participatifs
 - Au niveau national, les plus importants sont le **Contrat de Développement Participatif (CDP)** et le **Prêt Participatif de Développement (PPD)** destinés à renforcer la structure financière des entreprises à l'occasion d'un programme de développement ou d'investissement. Le principe est un apport de 1€ de contrat de développement pour 2€ de prêts d'accompagnement et/ou d'apporteurs en fonds propres à raison de 1€ de contrat de développement ou de prêt participatif pour 1€ de fonds propres apportés.

Pour ces deux instruments, le **plafond de risques maximum est fixé** à 1,5 M€ par PME et TPE et 15 M€ pour une ETI. La quotité garantie est au minimum de 50% et peut être portée à 70%.

- Au plan régional, le **Prêt Régional de Redéploiement Industriel (PRRI)** permet aux entreprises industrielles ou de services à l'industrie de passer la période de creux d'activité et de se préparer à la reprise. C'est un prêt bancaire assorti d'une avance remboursable de la Région et d'une garantie OSEO. Il est accordé pour une durée de 8 ans avec un différé d'amortissement de 4 ans. La Région des Pays de la Loire a prévu un montant de 20 millions d'euros pour sa participation au PRRI : Ce budget doit permettre de répondre aux besoins prévisibles jusqu'à la fin de cette année 2010.

> Le dispositif gouvernemental de soutien et d'accompagnement de l'assurance-crédit



- Les solutions CAP/CAP Export permettent de doubler la garantie de l'assureur crédit en cas de garantie insuffisante.
- Les CAP+/CAP+ Export solutions permettent de bénéficier de garanties pour des acheteurs qui ne sont pas ou plus couverts par l'assureur crédit (et pour les garanties en non dénommé).

Pour toutes ces dispositions, vos contacts privilégiés sont votre banquier, votre assureur crédit et votre expert comptable